

Etat d'urgence

En jouant sur l'émotion et la peur, le Gouvernement espère constitutionnaliser l'état d'urgence qui permet d'octroyer plus de pouvoir à la police, aux services de renseignements, à l'administration, ceci au détriment de l'autorité judiciaire. Mais chacun aura pu mesurer, depuis les attentats, les dérives de ce « régime d'exception » avec son cortège d'interdictions de manifester et d'assignations à domicile qui relèvent, pour certaines d'entre elles, plus du maintien de l'ordre que de la lutte contre le terrorisme. Ce texte doit donc être combattu pour son inutilité face au risque terroriste, et il doit l'être vigoureusement car il met en péril la Démocratie, les libertés individuelles et collectives. En effet, les termes flous de la définition de l'état d'urgence font craindre le pire quant à l'utilisation contre les salarié(e)s et les militant(e)s que pourrait en faire ce gouvernement et les futurs... Pour finir, ce projet de loi constitutionnalise une vieille idée de l'extrême droite, la déchéance de nationalité de citoyens binationaux nés français. Ce calcul politicien, qui crée une sous-catégorie de citoyens, constitue une infamie que la CGT dénonce et combattrait avec force.

Montreuil, le 29 décembre 2015